

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2014

L'an deux mil quatorze et le dix-huit décembre à 19 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie DUPONT, Maire

Présents : Jean-Marie DUPONT, Nathalie BOUYSSOU (arrivée 19 h 10), Alain LARGE, Francis GERKENS, Josiane MOREAU, Brigitte DEAT, Viviane AVRIL, Catherine THOMAS, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Jean-Louis BASTIE, Alain AUTIN, Marie-Christine FAURE, Véronique PARSAT

Absent(s) : Régis PARDO pouvoir à Viviane AVRIL
Eric NICOINE pouvoir à Catherine THOMAS

A été désigné(e) Secrétaire : Marie-Christine FAURE

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

20141201 – Contrats agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

Pour ce faire, la commune divisée en 3 districts doit recruter trois agents recenseurs sous forme de contrat occasionnel à durée déterminée du 08 janvier 2015 au 14 février 2015, rémunéré à l'indice IM 309.

Il est proposé un contrat de 35 heures et 2 contrats à 20 heures. Madame FAURE demande pourquoi des contrats de durée hebdomadaire différente : les districts ne comportent pas le même nombre de logements.

Les personnes recrutées sont : Madame BAYLET Denise
Madame NOFFRAY Marie-Hélène
Madame TABANEAU Laura

Coût estimatif : 6561 € dont 3861 € à la charge de la commune, déduction faite de la subvention de l'état de 2700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte de recruter 3 agents
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2015
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et les documents ad hoc.

20141202 – Décisions modificatives du Budget primitif

Monsieur le Maire passe la parole à Madame MOREAU, Adjoint en charge des finances qui présente les virements :

Concernant les TAP : 17 000 € étaient prévus au BP sous l'imputation 6815. Pour équilibrer les charges réelles des TAP, il convient d'effectuer les virements suivants :

6815	:	- 6000	64131	:	+ 6000
6815	:	- 2500	6451	:	+ 2500
6815	:	- 2000	6453	:	+ 2000

Puis Madame MOREAU donne lecture des virements de crédits suivants, nécessaires à l'équilibre du budget primitif.

6218	:	- 1000	64118	:	+ 1000
6218	:	- 1500	6455	:	+ 1500
21578	:	- 5500	2151	:	+ 5500
2158	:	- 1200	21578	:	+ 1200

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Arrivée de Madame BOUYSSOU à 19 heures 10.

20141203 – Convention pour l'installation et l'hébergement de télérelevé par GRDF

Monsieur le Maire présente une convention proposée par GRDF pour installer à la Salle polyvalente et à l'église des équipements techniques de styles coffrets avec antenne pour permettre la télésurveillance et le télé relevé des compteurs communicants Gaz.

Ces compteurs sont installés gratuitement par Gaz de France qui en assure également la maintenance. En contrepartie de cet hébergement, la commune facturera une redevance annuelle de 50 € H.T par site équipé.

Madame FAURE demande si ces nouveaux équipements seront gratuits pour les clients et s'il y aura des répercussions sur l'abonnement des particuliers. Mesdames AVRIL et GUEDES-FERNANDES émettent la même réserve.

Monsieur le Maire précise que GRDF lui a affirmé qu'il n'y aurait pas de coût supplémentaire pour les clients.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que les documents ad hoc.

20141204 – Etude hydraulique de la vallée du Saint-Etienne

Face au contexte actuel (catastrophe du Var et de la Vendée dues aux écoulements et ruissellements des eaux pluviales et des crues, sachant que la responsabilité des collectivités concernées a été reconnue), Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de faire établir une étude sur les risques de ruissellement et d'écoulement des eaux du bassin versant que forment les communes de Saint Aubin de Branne et de Branne, d'autant que la présence d'un étang collinaire sur la commune de Saint Aubin de Branne, au village de la Hage, vient renforcer ce risque.

Monsieur le Maire fait l'historique de la crue de 1963 qui avait alors emporté voitures, habitations et défoncé la voirie de la Tannerie puis en 1992 où le Saint Etienne a expédié une lame d'eau boueuse de plus de 1,30 mètres de hauteur. Cette situation pourrait s'aggraver dans l'éventualité où les digues de retenues de cet étang seraient rompues en cas de trop plein.

C'est pourquoi, en prévention il serait intéressant d'élaborer une étude et de prévoir au PLU un emplacement réservé pour servir de bassin de rétention.

Monsieur LARGE propose que l'étang soi vidé. Madame FAURE demande qui fera cette étude et si on sollicite ou non un devis.

Monsieur le Maire propose de demander un devis et de solliciter l'agence Adour Garonne (organisme spécialisé dans le traitement des eaux) pour obtenir une aide financière et technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- De solliciter un devis pour la réalisation d'une étude hydraulique sur le bassin en y incluant l'étang collinaire
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'agence Adour Garonne pour obtenir une aide financière et technique.

20141205 – Convention AVI-CONSEIL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le cabinet AVI-CONSEIL propose une convention d'appui technique en urbanisme, ingénierie à 46 € de l'heure (tarif horaire sollicité par le Conseil municipal dans sa dernière séance) pour 300 heures/an.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte les termes de la convention d'appui technique
- Autorise Monsieur le Maire à la signer

20141206 – SDEEG : candidature au marché électricité proposé par le groupement de commande pour « l'achat d'énergies de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'au 31 décembre 2015, les tarifs réglementés en matière de vente d'électricité disparaîtront. La commune devra donc mettre en concurrence les fournisseurs.

Considérant que la commune est déjà adhérente au groupement de commande pour l'achat de d'énergies auprès du SDEEG puisqu'elle a candidaté au marché du gaz en 2014. Le SDEEG propose aujourd'hui par le biais du groupement de commande de candidater au nom de la commune au marché électricité.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature au marché électricité proposé par le groupement
- Autorise les Syndicats Départementaux d'Energies à solliciter en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison
- Approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Branne est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

20141207 – Règlement T.A.P

Monsieur le Maire passe la parole à Madame BOUYSSOU, adjoint en charge des TAP.

Madame BOUYSSOU précise qu'il était nécessaire d'établir un document officiel sur lequel s'appuyer.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal, destinataire du règlement, de bien vouloir se prononcer.

Madame FAURE demande pourquoi à l'article 5, la commission des Ecoles n'est pas participante dans cet article plutôt qu'uniquement les adjoints qui ne sont pas tous délégués aux Ecoles.

Mme BOUYSSOU répond qu'il s'agit d'un règlement concernant la discipline et par conséquent il s'agit de régler les problèmes dans l'urgence, les adjoints étant souvent présents à la Mairie, ils peuvent donc gérer tout de suite.

Puis Mme FAURE demande si le règlement a été travaillé avec la commission des écoles ?

Réponse de Mme BOUYSSOU : la commission n'a pas été sollicitée dans son intégralité en effet, c'est Madame BOUYSSOU qui l'a surtout travaillée.

Mme FAURE s'étonne que les élus des commissions ne sont pas invités à participer : Monsieur BASTIE et Madame PARSAT n'ayant pas été informés. Madame BOUYSSOU souligne qu'en l'absence de règlement et considérant le caractère urgent, elle l'a élaboré seule avec Madame THOMAS. Concernant les intervenants, Madame FAURE expose aux

Conseillers Municipaux que les parents d'élèves demandent s'il est prévu de les doubler comme cela avait été voté par l'ancienne municipalité.

Madame BOUYSSOU répond que non, car il n'y aura pas assez d'argent, de plus il n'y a que 6 groupes avec en moyenne 10 enfants.

Madame FAURE demande si la commune de Lugaïgnac participera au coût des TAP. Madame THOMAS informe le Conseil municipal que Monsieur le Maire de Lugaïgnac est d'accord pour participer : il faut le tenir informé du montant de la participation pour qu'il la prévoit au budget primitif.

De plus, Madame BOUYSSOU stipule que la seule association qui intervient aux TAP est l'association de Mosaïque de Lugaïgnac et à titre gratuit à partir de début février. Madame FAURE acquiesce, elle avait sollicité cette association.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité vote le règlement des TAP.

20141208 – Tableaux des voies classées

Monsieur le Maire présente la mise à jour du tableau des voies classées communales qui présente les cumuls suivants :

- Place publique : 1727 m
- Rue : 2662 m
- Chemins : 6458 m

Soit un total général de 10 847 mètres

Monsieur le Maire rappelle que la longueur de la voirie rentrera dans le calcul de la DGF 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le tableau des voies classées.

20141209 – Renouvellement C.A.E

Où le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte de renouveler un contrat CAE pour une durée de 6 mois à compter du 05 février 2015 pour une durée hebdomadaire de 35 heures au SMIC en vigueur
- Décide d'inscrire au budget 2015 les crédits correspondants
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents ad hoc

Questions diverses

- Participation Atelier des 4 arts : Madame FAURE demande si on a le nombre d'enfants : oui, il y a trois brannais, comme l'année dernière. La participation de la commune sera examinée ultérieurement
- PLU : Mme FAURE demande si les réunions de travail se feront avec tout le conseil ou seulement la commission d'urbanisme. Monsieur le Maire répond qu'aux deux réunions concernant le PLU, seule la commission d'urbanisme était conviée car il s'agissait là de réunion d'information sur le PLU. Néanmoins il propose que les prochaines réunions soient ouvertes à tout le conseil.
- Madame FAURE demande à Monsieur le Maire où en est le diagnostic accessibilité handicapés pour le PAV et les bâtiments et l'informe qu'un nouveau décret vient

d'être promulgué. Monsieur le Maire répond que le dossier n'a pas été encore ouvert mais va prendre connaissance des nouvelles dispositions.

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune touchera bien en 2015 la taxe sur la consommation finale d'électricité. Information donnée par la Sous-Préfecture.
- Monsieur le Maire aborde le problème du stationnement dans Branne : voitures ventouses, covoiturage mais aussi le personnel des administrations et des commerces.
 - o Il sollicite l'éventualité d'ouvrir un parking de stationnement derrière les locaux de la CCB pour dégager les véhicules de ses employés.
 - o D'aménager le parking derrière la Poste en parking de covoiturage, cela permettrait de dégager 45 à 50 places
 - o D'aménager le terrain de Monsieur DUBOIS devant les écoles en parking, cependant il est nécessaire de contractualiser.
 - o Devant les problèmes de stationnement, monsieur le Maire ne souhaite pas verbaliser la zone bleue pour ne pas pénaliser les commerces et les usagers.
- Commission Bâtiments : Monsieur GERKENS rend compte et informe le Conseil municipal que les bâtiments communaux sont dégradés. Il serait urgent de refaire :
 - o Les bandeaux de la Salle polyvalente
 - o Le local du Resto du Cœur difficile d'accès, peu pratique, très encombré et dont l'électricité doit être revue. Réflexion sur un nouveau local d'autant qu'il faut une salle pour les TAP
 - o Le local du comité des Fêtes : très dégradé car il n'a bénéficié d'aucun travaux et est inutilisable. Monsieur le Maire propose aux conseillers d'aller le visiter pour se prononcer lors du prochain conseil municipal
 - o Ecole Sainte-Marie : mettre des gouttières derrière
- Travaux

Nettoyage des quais fait. Il reste à nettoyer autour du ponton de la CCB puisque c'est à la charge de la commune. Ce ponton est aujourd'hui très envasé. Monsieur le Maire a informé la CCB que le Conseil municipal voulait dénoncer la convention. La Communauté de Communes de Saint Emilion devra participer au nettoyage.

A la demande de Monsieur le Maire, Madame FAURE et Monsieur BASTIE font un compte rendu de la réunion du SIAEP. Rien de particulier. Le syndicat a signé à nouveau avec la SOGEDO pour le fermage et le Syndicat a accepté l'adhésion de la Commune de Saint Antoine du Queret.

Monsieur AUTIN informe le Conseil municipal qu'il a retiré sa candidature pour l'élection du Président du Syndicat intercommunal car la Commune de Saint Quentin de Baron imposait à Branne de reprendre la gestion administrative.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h35.